



Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Compte rendu 1

Table d'information et d'échanges – Ministères

Date de la rencontre : mardi 6 mai 2003 – 9h30

Lieu de la rencontre : Hydro-Québec, Trois-Rivières

Personnes présentes :

M. Benoît Soucy, ministère de l'Environnement du Québec

Mme Anne-Marie Gaudet, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

M. Jacques Drapeau, ministère des Ressources naturelles – Forêt Québec

M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire

M. Robert Beaulieu, ministère des Transports du Québec

M. Michel Lafleur, Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)

M. Louis Houde, Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)

M. Jacques Lacroix, Ministère des Pêches et Océans Canada

M. Gilles Lefebvre, ministère de l'Environnement du Québec

Mme Ginette R. Dontigny, Hydro-Québec, conseillère Communications et Collectivités

M. Denis Bergeron, Hydro-Québec, administrateur d'ingénierie

M. Paul-Roland Jeanty, Hydro-Québec, ingénieur de l'unité Planification des projets de Production

Mme Céline Belzile, Hydro-Québec, chargée de projet – environnement

M. Serge Lajoie, Hydro-Québec, agent en planification de projet

M. Robert Lanouette, Hydro-Québec, conseiller en environnement

Mme Guylaine Lavallée, Alliance Environnement

Note : La présentation du projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par les représentants d'Hydro-Québec a été intercalée par des questions des participants. Ces dernières ont été regroupées de façon à faciliter la lecture de ce compte rendu.

Accueil

Mme Ginette Dontigny souhaite la bienvenue et remercie les participants à la table d'information et d'échanges. Elle présente les représentants d'Hydro-Québec, précise les buts et objectifs poursuivis par ces rencontres et l'ordre du jour.

M. Denis Bergeron invite les représentants des ministères à se présenter.

Projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Les représentants d'Hydro-Québec présentent tour à tour le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

- **M. Paul-Roland Jeanty fait une description sommaire du projet et de sa justification**

Mise en contexte et justification du projet

Brève description des projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs

Raccordement au réseau

Rôle des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs

Dates cibles

Trois conditions essentielles : rentabilité, acceptabilité environnementale, acceptabilité par le milieu

- **M. Denis Bergeron poursuit la présentation du projet**

Localisation du projet

Accès

Aménagement de la Chute-Allard à l'étude : localisation des ouvrages, caractéristiques techniques et séquence des travaux

Aménagement des Rapides-des-Cœurs à l'étude : localisation des ouvrages, caractéristiques techniques et séquence des travaux

Campements

Calendrier des travaux

Principales études techniques en avant-projet : Activités de terrain, conception et optimisation des ouvrages

- **Mme Céline Belzile explique les points reliés à l'environnement**

Programme d'études environnementales :

Démarche environnementale

Enjeux environnementaux

Études environnementales et calendrier des activités

Questions/ réponses

Q : Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle abandonné le projet d'aménagement hydroélectrique aux rapides Chaudières ? (M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire).

R : Le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs comporte des impacts environnementaux moindres. (M. Paul-Roland Jeanty, Hydro-Québec).

Q : Quel sera l'effet de ces nouveaux aménagements sur les débits-niveaux du réservoir Gouin ? Préoccupation soulevée en raison des bas niveaux d'eau observés au réservoir Gouin au printemps 2003. (M. Michel Lafleur, FAPAQ).

R : La gestion de la rivière Saint-Maurice sera inchangée. Le même patron de gestion sera conservé. Les deux nouveaux aménagements ne changeront rien au débit de la rivière Saint-Maurice et du réservoir Gouin. Les aménagements ne feront que turbiner les eaux qui passent. Concernant le niveau du réservoir Gouin, Hydro-Québec respecte les cotes minimales et maximales d'exploitation. Les bas niveaux sont attribuables à la faible hydraulité qui prévaut dans certaines régions du Québec. Néanmoins, une étude sur les effets des niveaux d'eau au réservoir Gouin est à venir. (M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Pourquoi l'aménagement de la Chute-Allard comporte-t-elle des batardeaux permanents ? (M. Louis Houde, FAPAQ).

R : Pour éviter que les eaux des bras centre et droit se jettent dans le canal de fuite. Un batardeau sert aussi de remblai pour la route d'accès aux ouvrages (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : Y aura-t-il surplus ou déficit des déblais-remblais ? (M. Benoît Soucy, ministère de l'Environnement du Québec).

R : Le bilan reste à compléter (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : La localisation exacte de l'aménagement de la Chute-Allard semble indéterminée ? (M. Jacques Lacroix, Ministère des Pêches et Océans Canada).

R : Dans une optique d'optimisation du projet, il y aura une analyse de variantes de localisation des ouvrages. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : Peut-on en savoir davantage sur les zones qui seront asséchées ? (M. Gilles Lefebvre, ministère de l'Environnement du Québec).

R : Hydro-Québec ne dispose pas actuellement de toutes les informations relatives à la bathymétrie ou la configuration de ces zones. La campagne de terrain des prochaines semaines permettra de recueillir certaines données physiques mais surtout de vérifier la présence de poissons et d'habitats. Des travaux d'analyse photographiques sont aussi en cours de réalisation (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec).

Q : Pourquoi les débits sont actuellement plus faibles sur la rivière Saint-Maurice et dans le réservoir Gouin ? (M. Gilles Lefebvre, ministère de l'Environnement du Québec).

R : Depuis deux ans, on observe dans certaines régions du Québec une plus faible hydraulité liée entre autres aux précipitations (pluie et neige). (M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Pour quelle raison n'avez-vous pas parlé dans votre présentation des accès pour la pêche dans la zone d'étude ? (M. Michel Lafleur, FAPAQ).

R : La cueillette de données sur le territoire et son utilisation est en cours de réalisation. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec).

Q : Est-ce que les sites des ouvrages seront accessibles aux utilisateurs du territoire - est-ce que les ouvrages pourront être utilisés pour le passage des VTT par exemple ? (M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire).

R : Comme partout ailleurs, il y aura des estacades (périmètre de sécurité) dans la rivière près des ouvrages. L'accessibilité ou l'utilisation des ouvrages n'est pas encore définie. Hydro-Québec est toujours ouverte à étudier les demandes qu'elle recevra. (M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Les villégiateurs ou associations de propriétaires de chalet ont-ils été informés ou consultés sur le projet ? (M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire).

R : Un sondage postal auprès des détenteurs de baux de villégiature est en cours de réalisation. Les représentants des principaux utilisateurs du territoire (association de propriétaires de chalet, pourvoies, zec, etc.) sont invités à la table d'information et d'échanges qui se tient ce soir à La Tuque. (Mmes Céline Belzile et Ginette Dontigny, Hydro-Québec).

Q : Quelle est l'approche pour les mesures de compensation advenant le cas où des chalets sont inondés ? (M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire).

R : Il existe des mesures normalisées chez Hydro-Québec : des mesures de compensation ou de relocalisation. Les informations disponibles à ce jour indiquent que le rehaussement du niveau en amont des centrales toucherait quelques chalets (2) et une remise dans le hameau de Ferguson et des terrains à Sanmaur. (M. Denis Bergeron et Mme Céline Belzile, Hydro-Québec).

Q : On informe les représentants d'Hydro-Québec que les chemins forestiers qui seront utilisés durant la phase des travaux ne peuvent recevoir de transport lourd lors de la période du dégel et que leur entretien est assumé par les compagnies forestières et la réserve de Wemotaci. (M. Robert Beaulieu, ministère des Transports du Québec).

R : Hydro-Québec prend bonne note de l'information transmise. Elle connaît bien la situation des chemins forestiers dans le Haut-Saint-Maurice. (M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Est-ce que le projet permettra de desservir en électricité la communauté de Wemotaci ? (M. Robert Beaulieu, ministère des Transports du Québec).

R : Oui, le projet permettra de desservir en électricité la communauté de Wemotaci.
(M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Y aura-t-il des pertes de surfaces forestières productives par l'enneigement, l'aménagement des ouvrages, les accès et la ligne de transport ? M. Jacques Drapeau, ministère des Ressources naturelles – Forêt Québec.

R : Il y aura des pertes de surfaces forestières productives, les estimations sont en cours de réalisation. Une nouvelle ligne de 230kV d'une longueur d'environ 60 km sera construite pour raccorder les postes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au poste de la centrale de Rapide-Blanc. Le choix du tracé est à venir.
(M. Serge Lajoie, Hydro-Québec).

Q : Les industriels forestiers seront-ils informés ou consultés ? (Monsieur Jacques Drapeau, ministère des Ressources naturelles – Forêt Québec).

R : Des représentants d'Abitibi-Consolidated et de Gérard Crête et Fils sont invités à la table d'information et d'échanges qui se tient ce soir à La Tuque. (Mme Ginette Dontigny, Hydro-Québec).

Q : On informe les représentants d'Hydro-Québec de la démarche environnementale fédérale et de préoccupations relatives à la communauté de Wemotaci. Les autorisations à obtenir concernent notamment l'enneigement, l'utilisation du territoire et les accès. Les préoccupations soulevées font référence au passage près d'une garderie de l'accès aux ouvrages et de l'utilisation à des fins de pêche de la rivière Saint-Maurice et d'un ruisseau. (Anne-Marie Gaudet, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada).

R : L'utilisation du territoire par la communauté de Wemotaci sera documentée. La rivière Saint-Maurice et les tributaires de la zone d'étude ont été inventoriés ou le seront prochainement. Il y aura au cours des prochaines semaines, une table d'information et d'échanges spécifique pour la communauté de Wemotaci. Un représentant du conseil de bande de Wemotaci est invité à la table d'information et d'échanges qui se tient le soir à La Tuque. (Mmes Céline Belzile et Ginette Dontigny, Hydro-Québec).

Q : Est-ce que la centrale de la Chute-Allard se situe dans le périmètre d'agrandissement de la réserve de Wemotaci ? (M. François Fréchette, ministère des Ressources naturelles – Secteur du territoire).

R : Les représentants d'Hydro-Québec à cette table ne disposent pas de cette information. Des recherches seront faites à cet effet.

Q : On informe les représentants d'Hydro-Québec des préoccupations du MPO pour les tronçons à débits réduits. La qualité des habitats et le passage des poissons (montaison) doivent être définis. Un bilan des pertes et des gains d'habitats doit être fait. Les traversées de cours d'eau par les nouveaux chemins d'accès doivent être inventoriées. La frayère à doré des rapides des Cœurs doit aussi être inventoriée. (M. Jacques Lacroix, Ministère des Pêches et Océans Canada).

R : Ces inventaires et analyses sont déjà prévus au programme d'études environnementales. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec).

Grille des préoccupations

Mme Ginette Dontigny remet à chacun des participants, une grille préliminaire des préoccupations reliées au projet, accompagnée d'une enveloppe de retour. Elle invite les participants à compléter cette grille et à la retourner à Hydro-Québec.

Remerciements

Mme Ginette Dontigny remercie les personnes présentes pour leur participation à la table d'information et d'échanges. Elle les informe qu'un compte rendu de la rencontre leur sera envoyé au cours des prochaines semaines. Elle les invite à participer à la table d'information et d'échanges qui se tient le soir même à La Tuque.

Les participants demandent s'il est possible de recevoir un compte rendu de la table d'information et d'échanges qui se tient le soir même à La Tuque. Mme Dontigny les informe que ce compte rendu leur sera également envoyé.

Fin de la rencontre

11h15